



Fiche de paie dans fontion public

Par **levavasseur**, le **10/04/2011** à **10:50**

Bonjour, je travail dans une dechetterie pour une communaute de commune je fait 108h le mois l/hivert et 133h l/ete cette a dire 108h du mois de octobre a mars et 133h de avril a septembre mais sur ma feuille de paie quant je fait 133h/par mois mon employeur me compte toujours sur 108h et je suis paye sur 108h malgres mes 133h que faire malgres avoir demande des explication a mon employeur on me repond que pendant cette periode j'ai travaillier 108h ce qui est faut merci d'avance